



## **DIRECTIVES RELATIVES À L'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS PRIMAIRES AGRICOLES**

Page : 1 sur 3  
Version 03, 18.07.2024  
Nom du fichier : AGR GROUP  
POLICY Principles  
procurement raw materials  
intermediate products\_FR

### **DIRECTIVES RELATIVES À L'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS PRIMAIRES AGRICOLES**

En tant qu'entreprise spécialisée dans la transformation de produits agroalimentaires des segments des fruits, de l'amidon et du sucre, la société AGRANA a inscrit la gestion durable comme priorité dans son modèle d'activité.

Selon elle, la notion de développement durable découle de l'équilibre entre les aspects écologiques, économiques et sociaux dans son activité. Les trois grands principes suivants en résument sa vision :

- valorisation de près de 100 % des matières premières agricoles utilisées et emploi de technologies à faibles émissions de carbone lors du processus industriel de transformation afin de réduire ou d'éviter tout effet néfaste sur l'environnement ;
- relation fondée sur le respect et la considération avec toutes les parties prenantes et les sociétés en lien direct ou indirect avec l'entreprise ;
- collaboration avec les fournisseurs ainsi que les clients dans le cadre de partenariats durables afin de promouvoir ensemble des modèles d'activité adaptés au changement climatique.

AGRANA vise un commerce durable sur le plan économique, écologique et social tout au long de la chaîne de valeur, et a adopté les objectifs climatiques fondés sur la science de l'initiative Science Based Targets (SBTi) pour la réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub>. Cela inclut l'approvisionnement en matières premières et produits primaires agricoles. Les présentes lignes directrices se réfèrent au troisième grand principe et présentent plus en détail les critères de développement durable utilisés par AGRANA à cette fin. La politique environnementale qui s'applique aux sites de production d'AGRANA couvre le premier grand principe, tandis que le deuxième est abordé dans le code de conduite de l'entreprise.

En se fondant sur ces trois principes fondamentaux, AGRANA apporte sa contribution à l'atteinte des objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) :

- ODD 2 (sécurité alimentaire et agriculture durable)
- ODD 6 (eau propre et assainissement)
- ODD 12 (consommation et production responsables)
- ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre le changement climatique)
- ODD 14 (vie aquatique)
- ODD 15 (vie terrestre)

AGRANA impose le respect des lignes directrices suivantes lors de la conclusion des contrats de fournisseurs pour l'approvisionnement en matières premières et produits primaires agricoles :

#### **1. Respect des prescriptions légales**

Le groupe AGRANA, ses sociétés et ses sites locaux respectent l'ensemble des prescriptions légales et des obligations contraignantes en matière d'écologie, et s'efforcent d'améliorer continuellement leurs performances environnementales.

#### **2. Approvisionnement sans déforestation**

Conformément à l'actuel règlement européen contre la déforestation ainsi qu'à ses engagements relatifs aux objectifs de la SBTi, il est interdit à la société AGRANA de mettre sur le marché des matières premières et des produits primaires agricoles ayant contribué à la déforestation.

Ses fournisseurs sont tenus de respecter ces prescriptions et de présenter les justificatifs requis.

#### **3. Respect des normes sociales**

Les fournisseurs d'AGRANA sont tenus de respecter son code de conduite, qui définit les normes sociales fondamentales. Ils ont également l'obligation de suivre ces mêmes règles auprès de leurs propres fournisseurs.



## DIRECTIVES RELATIVES À L'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS PRIMAIRES AGRICOLES

Page : 2 sur 3  
Version 03, 18.07.2024  
Nom du fichier : AGR GROUP  
POLICY Principles  
procurement raw materials  
intermediate products\_FR

### 4. Application de bonnes pratiques agricoles (BPA)

Indépendamment du modèle d'approvisionnement, AGRANA s'efforce de transformer uniquement des matières premières et produits primaires issus d'une production respectueuse des bonnes pratiques agricoles (BPA).

La société porte une attention particulière à la préservation de la santé et de la fertilité des sols dans le cadre d'une agriculture régénérative, ainsi qu'à la diminution des émissions générées par la production. La rotation des cultures, le travail du sol réduit voire sans labour, la gestion de l'eau et l'utilisation d'engrais adapté, mais aussi la protection des végétaux, la lutte contre l'érosion ainsi que la biodiversité sont autant de thématiques qui font partie intégrante d'une agriculture durable.

Pour justifier du respect des instructions d'une BPA, AGRANA s'appuie sur les outils de l'organisation Sustainable Agriculture Initiative Platform (SAI Platform). AGRANA accepte ainsi le programme Farm Sustainability Assessment (FSA) et les certifications reconnues sur ses fondements selon des normes internationales telles que Rainforest Alliance, International Sustainability and Carbon Certification (ISCC), Bonsucro ou encore Vive.

Approvisionnement en matières premières auprès d'agriculteurs sous contrat :  
Pour l'évaluation de l'activité écologique, économique et sociale des agriculteurs sous contrat, AGRANA utilise le programme Farm Sustainability Assessment (FSA) de SAI Platform. Les producteurs qui font partie d'un groupe de gestion de ferme sont tenus de respecter les instructions FSA.

Afin de les soutenir dans la mise en œuvre des BPA, AGRANA propose, en fonction du type de production concerné, des services tels que les conseils de ses experts, des sessions de formation et des informations spécifiques aux matières premières par le biais de différents canaux de communication.

Approvisionnement en matières premières et produits primaires agricoles par la grande distribution :  
AGRANA attend de ses fournisseurs qu'ils s'approprient et appliquent ces principes, et qu'ils garantissent la traçabilité complète des produits.

### Contrôles

AGRANA attend de l'ensemble des fournisseurs susmentionnés qu'ils respectent ses directives quant à l'approvisionnement en matières premières et produits primaires agricoles, et qu'ils appliquent à cette fin les pratiques adéquates. Les fournisseurs directs d'AGRANA sont tenus de veiller au respect de ces directives par leurs propres fournisseurs, et sont donc responsables de réaliser les contrôles nécessaires.

AGRANA se réserve le droit de contrôler le respect des directives par ses fournisseurs directs. En cas de manquement à l'une des dispositions, des mesures correctives devront être prises. En cas de violation plus importante des directives ou de transgressions répétées, AGRANA se réserve le droit de résilier le contrat de fournisseur.

### Application des lignes directrices

En signant le contrat de culture ou de fournisseur, les partenaires d'AGRANA s'engagent à respecter ses directives relatives à l'approvisionnement en matières premières et produits primaires agricoles.

### Définition des termes

#### Objectifs climatiques fondés sur la science:

Il s'agit d'objectifs de réduction des émissions qui reposent sur les connaissances actuelles des scientifiques et qui visent à atteindre les seuils fixés par l'Accord de Paris sur le climat. Celui-ci a pour but de limiter le réchauffement climatique d'ici 2100 à un niveau « bien en dessous » de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, et de réaliser des efforts pour le limiter à 1,5 °C.

	<b>DIRECTIVES RELATIVES À L'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS PRIMAIRES AGRICOLES</b>	Page : 3 sur 3 Version 03, 18.07.2024 Nom du fichier : AGR GROUP POLICY Principles procurement raw materials intermediate products_FR
---	---	--

Initiative Science Based Targets (SBTi):

La SBTi est une organisation à but non lucratif qui soutient les entreprises dans la définition d'objectifs climatiques fondés sur la science. Elle fournit une orientation méthodologique et réalise un contrôle indépendant des objectifs.

Règlement européen contre la déforestation:

Le règlement européen contre la déforestation vise à garantir que les produits agricoles consommés dans l'UE n'ont pas contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts dans le pays de production à partir de 2020. Il concerne notamment le soja, l'huile de palme, la viande de bœuf et le café, mais aussi les produits en bois et le caoutchouc. Les produits doivent être proposés légalement et ne pas être liés à la déforestation ou à la dégradation des forêts.

Sustainable Agriculture Initiative Platform (SAI Platform):

L'organisation internationale SAI Platform réunit des entreprises et des organisations de l'industrie agroalimentaire pour promouvoir la création de chaînes d'approvisionnement durables pour les produits agricoles.

Farm Sustainability Assessment (FSA):

Le programme FSA est une autoévaluation spécifique à l'entreprise et fondée sur un questionnaire, destinée aux exploitations agricoles et aux entreprises de transformation. Il tient compte des aspects écologiques et sociaux du développement durable, fournit un justificatif de l'évaluation et propose une référencement des normes de certification internationales.

Création	Révision	Validation	Émis par QM
CS/Eberl 18/06/2024 eh	Div.SUS (AF)/Konlechner 30/06/2024 eh	MB/Büttner 08/07/2024 eh	QM/List 18/07/2024 eh
	Div.SUS (AZ)/Gaschler 30/06/2024 eh	MB/Harringer 08/07/2024 eh	
	Div.SUS (AJ)/Schultz 30/06/2024 eh	MB/Meeder 08/07/2024 eh	
	Div.SUS (AS)/Dürr 30/06/2024 eh		

Les étiquettes doivent être vérifiées avant utilisation!